

Compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2020

Membres présents: Maryse GRENAT, Marie-France VIGNES, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Cyrille GALLAY, Vincent REQUET, Jérôme HAUTEVILLE, Antonio MONTES, Karen ANCEY

Membre excusé : Benjamin GRENAT

1- Accueil de Fabien Trombert, président de la communauté de communes du haut Chablais, de Christophe Mutillod, vice-président et de Stéphane Pugin-Bron, directeur.

Après une présentation des compétences données à la CCHC (Communauté de Communes du Haut-Chablais), la parole est donnée aux membres du conseil municipal.

Une question est posée sur la modification des statuts en cours de la CCHC. Il s'agit de pouvoir financer la modernisation des urgences de l'hôpital de Thonon en lieu et place de l'État qui se désengage.

Eau potable et assainissement: ces deux compétences seront transférées à la CCHC au plus tard le 1^{er} janvier 2026. La majeure partie de l'assainissement collectif de la Forclaz est réalisé. L'eau potable provient d'Ouzon et sera un facteur limitant pour le développement de la commune. Nécessité de travailler rapidement sur la tarification afin d'être le plus homogène possible lors du transfert à la CCHC.

PLUi : Le travail est en cours avec le concours du service urbanisme de la CCHC sur l'analyse des remarques de l'État. A noter que le modèle de consommation du foncier qui a prévalu depuis 30 ans n'est plus d'actualité mais cela sera difficile à accepter par les populations.

Voirie: D'importants travaux sont à envisager sur la route communale de Tréchauffé pour la refaire progressivement. Des chiffrages seront demandés au service voirie. Une explication est donnée sur les modalités d'utilisation des droits ouverts. Madame le Maire demande où en est l'acquisition de radars pédagogiques car La Forclaz en a besoin rapidement.

Sentiers : il est annoncé que le sentier Tréchauffé - Le Poisat restera malheureusement fermé du fait des chutes de pierres. Ceci empêchera la remise en place du Tour de Tréchauffé pourtant très emprunté.

Concernant le sentier à la sortie des Gorges du Pont du Diable, le balisage ayant disparu, les visiteurs des Gorges se sont souvent retrouvés au Cruet au lieu de remonter au Jotty.

2-Approbation de la séance du 10 septembre 2020

Approuvée à l'unanimité

3- Nomination du secrétaire de séance : VIGNES Marie-France

4- Approbation des modifications des statuts de la CCHC

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de modifier les statuts de la CCHC comme expliqué précédemment par le directeur de la CCHC :

Compétence n°2 : Développement économique

Article 2.2 Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire *y compris la gestion et l'entretien du réseau d'éclairage public interne à ces ZAE.*

Compétence n°22 : Participation financière à la permanence des soins assurés au sein de l'hôpital Georges Pianta

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- d'approuver les modifications des statuts de la CCHC
- charge Madame le Maire de notifier cette décision au président de la CCHC
- charge Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de prendre l'arrêté nécessaire à l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts.

Adopté à l'unanimité

5- Désignation des représentants de la commune aux commissions de la CCHC

- Déchets : 1 représentant : DEBUS Jean-Claude
- Sentiers : 1 représentant : HAUTEVILLE Jérôme
- Mobilité : 1 représentant : VIGNES Marie France
- Culture : 1 représentant : GALLAY Cyrille
- Services techniques : 1 représentant : GRENAT Gilles
- GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : 1 représentant : GRENAT Maryse

6- Travaux de restructuration du cimetière

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle souhaiterait faire réaliser des travaux de restauration du cimetière (escaliers, murs et abords). Un premier chiffrage a déjà été réalisé pour un montant de 3526 € HT. Adopté à l'unanimité

7- Travaux de restauration du bâtiment municipal et de l'église

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au vu de l'état du bâtiment communal, elle a fait chiffrer les travaux de ravalement (façades, bardage, poutres des garde-corps, les volets en bois ainsi que la descente de chenaux).

Les travaux s'élèveraient à 55 000€ HT. Elle a également fait chiffrer les travaux de réfection de la toiture de l'église et la remise en état de la porte d'entrée et du SAS. Les travaux s'élèveraient à 4731 € HT.

Adopté à l'unanimité

8- Demande de subvention à la région dans le cadre du plan de relance

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter une aide maximale de la région pour le financement des travaux de restauration (cimetière, bâtiment communal et église)

Adopté à l'unanimité

9- Travaux d'isolation du bâtiment communal.

Madame la Maire rappelle le projet d'isolation du bâtiment communal, notamment le remplacement des menuiseries extérieures.

9-1 Elle a consulté 2 bureaux d'étude : La SARL Orlando MAPELLI et le Groupe UD afin d'obtenir un chiffrage pour la maîtrise d'œuvre.

La proposition faite par La SARL Orlando MAPELLI est la plus avantageuse.

Aussi, elle demande l'autorisation de confier la maîtrise d'œuvre à la SARL Orlando MAPELLI et de signer le contrat avec l'entreprise.

Adopté à l'unanimité

9-2 Il y a lieu de lancer une procédure d'appel d'offres afin de permettre la réalisation des travaux. Elle demande aux membres du conseil municipal d'approuver le projet et lui donner tous pouvoirs pour engager la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité

10- Point sur l'aménagement de la zone du tri sélectif

Les travaux concernant l'aménagement du tri sélectif seront laissés en attente jusqu'au printemps prochain (coupe des arbres, déplacement des moloks, aménagement du parking et pose d'un éclairage)

11- Décision modificative budgétaire – Versement du FPIC 2020

FPIC est le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Son montant annoncé par la préfecture en juillet 2020 s'élevait à 10 878 €. Or, Le budget 2020 prévoyait 10 500 €. A ce jour, ce montant a été réajusté et fixé à 10 392 €. Il n'est donc plus nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire.

12- Questions diverses

12-1 Karen Ancey fait le point sur les colis gourmands qui seront offerts à nos aînés au moment des fêtes.

12-2 Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, une cérémonie en hommage aux combattants morts au champ de bataille aura lieu devant le monument aux morts en présence des enfants de l'école. En raison de la crise sanitaire, le vin d'honneur est annulé. Les anciens combattants souhaitant maintenir le repas, seuls deux membres du conseil municipal seront présents au repas.

12-3 Problème du trajet et des arrêts du bus transportant les scolaires

Vincent Requet demande que soit écourté le trajet de bus pour Thonon pour les scolaires et propose de ce fait qu'un arrêt soit installé à Bioge afin d'éviter aux enfants de remonter au Jotty.

Madame Le Maire précise qu'elle a déjà saisi la CCHC à ce sujet.

12-1 Recensement de la population pour 2021

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans.

Dans notre village, il se déroulera du 21/01/2021 au 20/02/2021.

Coordonnateur municipal : Sylviane GRENAT

Appel à candidature d'un agent recenseur, par voie d'affichage, réponse avant le 21 octobre 2020.

Deux possibilités de réponses au recensement : Soit dépôt des documents dans les boîtes aux lettres pour un recensement en ligne soit l'agent recenseur va à la rencontre des habitants.

12-2 Mise aux normes des poteaux incendie

Jérôme Hauteville présente les actions menées pour mettre aux normes les poteaux incendie dont un grand nombre ne fonctionne plus.

LPI (Léman Prévention Incendie) contrôlera tous les poteaux incendie une année sur deux en alternance avec le SDIS.

12-3 Formation à l'utilisation des extincteurs le mercredi 7 octobre
(personnel municipal et de l'éducation nationale)
Repérage des différents types d'extincteurs et les étapes d'utilisation.
Visite des bâtiments et repérage des extincteurs.
Mise aux normes pour le périscolaire, pose des détecteurs de fumée.

12-4 Point sur l'installation de la fibre optique
Différentes phases :
La phase d'étude va durer jusqu'au 1^{er} trimestre 2022.
Réalisation des travaux du 1^{er} trimestre 2022 au 3^{ème} trimestre 2023.

12-5 Démonstration et prise en main d'un défibrillateur
La municipalité dispose d'un défibrillateur qui est installé à proximité de
la salle des fêtes.
Une démonstration sera assurée à la salle des fêtes, le samedi 7 novembre
de 10 H à 12 H.
Les habitants pourront s'inscrire en mairie avant le 1^{er} novembre 2020.